
États des dons patriotiques faits à la Convention du 1er au 10
brumaire an III, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre
1794)

Citer ce document / Cite this document :

États des dons patriotiques faits à la Convention du 1er au 10 brumaire an III, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 255-256;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21456_t1_0255_0000_15

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Le comité de Salut public a fait déposer sur le bureau une décoration militaire, envoyée par le citoyen Gilet, représentant du peuple en Belgique.

Du 2 dud. Une petite boîte venant de Provins [Seine-et-Marne], chargée et numérotée 1 002, contenoit trois décorations militaires.

Un paquet venant de Brest [Finistère] et timbré *Côtes de Brest et de l'Orient* [Lorient], *représentans du peuple*, contenoit 182 L 10 s en assignats et 12 L en argent : en tout 194 L 10 s.

Le citoyen Perdrizet, juge de paix du canton d'Héricourt [Haute-Saône] a envoyé pour les frais de la guerre 71 L 5 s en assignats (138).

Du 3 dud. Le citoyen Barère, député, a déposé au nom du citoyen Darrau, de Toulouse [Haute-Garonne], la somme de 400 L en assignats pour les frais de la guerre.

Du 4 dud. L'administration du district d'Orthez [Basses-Pyrénées] a envoyé deux décorations militaires et un brevet.

La société populaire de Vals, département de l'Ardèche, a envoyé pour l'armement et équipement d'un vaisseau, la somme de 405 L en assignats.

Les membres de la société populaire du Cheylard, département de l'Ardèche, ont envoyé pour les frais de la guerre la somme de 305 L 10 s en un bon de la poste du Cheylard, du 24 vendémiaire.

Les membres de l'ex-comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Esplaign-sur-Mer, ci-devant Saint-Riquier [Seine-Inférieure], ont envoyé 5 L 4 s, dont 24 s en numéraire, le reste en assignats, plus une paire de boucles pour jarretières, en argent.

Du 5 dud. Le citoyen Léger, d'Hacqueville [Eure], a déposé pour les frais de la guerre un écu de 3 livres.

Du 6 dud. La société populaire du canton d'Athis, district de Domfront, département de l'Orne, a déposé pour les frais de la guerre la somme de 1200 L en assignats.

Le comité de surveillance de la commune de Riom [Puy-de-Dôme] a fait déposer, par le citoyen Jourde, représentant du peuple, une décoration militaire.

La société populaire de Liancourt, district de Clermont-Oise, [Oise] offre à la Convention nationale la somme de 243 L en assignats pour soulager les veuves et orphelins des ouvriers qui ont péri à l'explosion de Grenelle.

La commune de Soisy-Marat [ci-devant Soisy-sous-Etiolles, Seine-et-Oise] a envoyé, par l'intermission de l'administration du district de Corbeil [Seine-et-Oise], la somme de 500 L en assignats pour aider à l'armement d'un vaisseau.

Du 7 dud. Les administrateurs du département de la Marne ont déposé pour les frais de construction d'un vaisseau de premier rang, la somme de 73 597 L 10 s en assignats; en numéraire, 11 L 4 s 6 d. En tout, 73 708 L 14 s 6 d.

Le citoyen Pille, commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre, a envoyé, au nom des hussards du troisième régiment à l'armée du Nord, la somme de 4565 L saisie sur un officier de la légion de Beon, lequel officier a été fait prisonnier.

Du 8 dud. Rien.

Du 9 dud. La société populaire de Lorient [Morbihan] a envoyé, pour les veuves des défenseurs de la patrie morts à la reprise de Port-la-Montagne, une lettre de change sur le citoyen Greffin, négociant, rue André-des-Arts, n° 99, de la somme de 1000 L.

Du 10 dud. Les membres de la société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône] ont envoyé pour la construction des vaisseaux la somme de 3600 L en assignats.

Les citoyens Lacombe et Bellegarde, représentans du peuple, ont envoyé de Bois-le-Duc une décoration militaire prise sur un émigré.

Le citoyen Dupré, de la société populaire de Bercy, district du bourg de l'Égalité, département de Paris, a déposé, pour les victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 365 L 5 s en assignats.

Le quatorzième bataillon de la République, ci-devant premier des Piquiers, campé au Pont-Charon, armée de l'Ouest, a envoyé pour le même objet 548 L en assignats.

Le citoyen Hébert, directeur des spectacles de la Rochelle et de Rochefort [Charente-Inférieure] a envoyé pour le même objet la somme de 600 L en assignats.

Un détachement de la compagnie Laurent, quatrième division d'artillerie, à l'armée des Alpes, a envoyé un assignat de 25 L pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Les administrateurs du district du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lô [Manche], ont envoyé cinq décorations militaires et les brevets (139).

La séance est levée à trois heures et demie (140).

Signé, PRIEUR (de la Marne)
président, ESCHASSERIAUX jeune,
BOISSY [d'ANGLAS], Pierre GUYOMAR,
GUIMBERTEAU, GOUJON, *secrétaires.*

(139) P.-V., XLVIII, 136-39.

(140) P.-V., XLVIII, 139. *J. Fr.*, n° 766. *J. Perlet*, n° 768 et *M. U.*, XLV, 173, indiquent 3 heures.

(138) Voir ci-dessous *Arch. Parlement.*, 15 brum.